

L'ESPER

L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République

L'ESS et moi

Une structure de l'Économie Sociale est au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre.

Sans le savoir, je vis avec les valeurs de l'ESS au quotidien :

- *Je suis adhérent d'un club sportif, animé par des bénévoles ;*
- *A la pharmacie, ma mutuelle prend en charge une partie du remboursement de mes médicaments ;*
- *Je voyage en co-voiturage et emprunte des vélos partagés dans ma ville ;*
- *Je participe à un média local, qui crée de l'information autrement, dans mon école, mon quartier ou ma ville ;*
- *Ma grand-mère est aidée par une association locale d'aide aux personnes âgées ;*
- *Mes parents s'approvisionnent en légumes et viandes bio directement auprès d'un groupement d'agriculteurs, une AMAP ;*
- *L'un de mes voisins travaille dans une « SCOP », une coopérative dont les salariés sont les associés majoritaires, participent pleinement aux décisions et élisent leurs dirigeants ;*
- *Je suis bénévole militant ou simple adhérent d'une association.*

Les structures de l'ESS sont des groupements de personnes dits « Sociétés de personnes » et non de capitaux. Elles sont constituées de sociétaires, adhérents, associés, solidaires et égaux en devoirs et en droits. La personne et le projet social de ces organisations sont au cœur de leur activité et priment sur la recherche de profits et l'excédent de capital.



L'ESPER

L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République

Les acteurs de l'ESS

En France, on dénombre 5 grandes familles de l'Economie Sociale et Solidaire. Leurs formes diffèrent, de même que leurs objectifs.

Les associations comme les Restos du Cœur, le Secours Populaire ou L'ESPER. Elles réunissent autour d'un projet commun et collectif des individus qui s'engagent pour le défendre.

Il y a en France 16 millions de bénévoles, 23 millions d'adhérents et 2 millions de salariés employés dans une association. Elles travaillent dans des secteurs très divers, la protection de l'environnement, la promotion de la culture, l'aide aux consommateurs etc.

Les mutuelles, comme La MAIF, la MGEN, la MAE, garantissent des risques de la vie et protègent notre santé au quotidien. Leur point commun : estimer que personne ne doit faire de profit dans les domaines de l'accident, de la vieillesse, du handicap ou de la maladie.

L'idée des mutuelles est simple : cotiser pour prendre ses besoins en main et se protéger collectivement. Elles font travailler 120 000 salariés dans 7000 entreprises.

Dans **les coopératives**, ce sont les « associés » qui se sont volontairement réunis pour exercer démocratiquement le pouvoir. Dans certaines, les salariés sont « copropriétaires de l'entreprise ». C'est sous cette forme que les salariés de grands groupes industriels ont pu reprendre leur usine et la relancer.

En France, il y a 25 000 entreprises coopératives qui regroupent 300 000 salariés dans les secteurs de la pêche, de la restauration, le journalisme ou la production.

Les entreprises solidaires d'utilité sociale cherchent à réparer les déséquilibres du système économique en poursuivant un but social, sociétal ou environnemental, et en associant les parties prenantes à la gestion de l'entreprise.

Par exemple, les entreprises sous label « équitable » organisent une forme de commerce pour les producteurs de tous les pays : thé, café ou chocolats « équitables » permettent aux paysans pauvres de vendre leurs produits au prix juste et avec le moins d'intermédiaires possibles.

Les fondations sont des structures créées par un ou plusieurs donateurs pour financer des projets d'intérêt général ou collectif.

Les fondations existent pour soutenir des projets culturels, sociaux ou sportifs, elles peuvent exister au sein d'entreprises ou être reconnues d'utilité publique, comme la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés.



L'ESPER

L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République



L'histoire de l'ESS : d'où vient l'ESS ?

L'Économie Sociale et solidaire est le fruit de multiples initiatives au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Des femmes et des hommes ont montré qu'il était possible de travailler autrement, de s'organiser et d'inventer ensemble des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

En **1830** à Limoges est créée la première « **banque sans banquier** », la « banque populaire ». Encore aujourd'hui, les banques coopératives ou mutualistes proposent d'épargner en dehors des circuits de spéculation afin de financer des projets à forte utilité sociale.

En **1835** à Lyon, la première épicerie coopérative, gérée par ses clients, apparaît pour permettre aux ouvriers d'accéder à des denrées de consommation à prix coûtant et sans intermédiaire.

En **1850**, la loi sur les sociétés de secours mutuels reconnaît les mutuelles nées dans les années 1830 à Lyon. Les ouvriers de la soie exploités s'étaient organisés pour s'épauler en cas de maladie ou d'accident.

A partir de **1880** dans l'Aisne, Jean-Baptiste André Godin transforme son usine en coopérative de production appartenant aux ouvriers, qui éliront leurs dirigeants. Les bénéfices permettront de financer les écoles mixtes et obligatoires, des caisses de secours, etc.

En **1901**, la création des associations devient enfin libre après avoir été fortement encadrée tout au long du 19^{ème} siècle.

En **1936**, avec les congés payés instaurés par le Front Populaire, les associations de tourisme social et les auberges de jeunesse apparaissent pour permettre à tous d'organiser ses vacances.

En **1971**, des médecins français réinventent l'intervention d'urgence en situation de guerre et créent Médecins sans Frontière pour aider les victimes. Parmi les premières ONG (Organisation non gouvernementale) destinées à concrétiser sur le terrain la solidarité internationale entre les êtres humains.

Dans les années **1970**, l'économie solidaire est amenée à se développer pour inclure les exclus en France et dans le monde. Ainsi naissent les entreprises d'insertion et le commerce équitable.

Un Conseil supérieur et une Délégation interministérielle à l'Économie sociale seront créés au début des années **1980**. Avec le rapport Vercamer en 2010, un Ministère délégué à l'ESS en 2012 et la « loi ESS » en **2014**, l'ESS est enfin définie par la loi et les institutions françaises.

L'ESPER

L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République

L'ESS, ce sont des valeurs

Les structures de l'ESS reposent sur des valeurs de solidarité, de liberté et d'égalité. Dans toutes, quelle que soit leur forme, la personne et l'objet social priment sur le profit et le capital : les femmes et les hommes qui la composent en sont le cœur et en constituent la finalité.

DEMOCRATIE : DECIDER ENSEMBLE

- Des entreprises où les salariés élisent leurs dirigeants, à l'image des SCOP, Sociétés coopératives et participatives ;
- Des entreprises où la décision n'est pas liée à l'argent des uns et des autres, elle se prend en assemblée générale ;
- Des entreprises où la voix d'un seul homme compte autant que celle de son voisin, car une personne est égale à une voix.

DES ENTREPRISES RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

- Des entreprises où l'on fait attention à l'utilité sociale de ce qui est fabriqué ;
- Des magasins qui achètent au juste prix aux producteurs, sans les asphyxier ;
- Des entreprises au sein desquelles les écarts entre les plus hauts et les plus bas salaires sont réduits.

ENGAGEMENT ET ENTREPRENARIAT COLLECTIF

Des associations, des entreprises, des mutuelles, qui luttent au quotidien pour une société plus juste. Elles sont toutes nées d'une lutte de femmes et d'hommes contre l'inégalité économique. Ensemble, ils sont plus forts.

L'ARGENT N'EST PAS LE SEUL MOTEUR

L'ESS, c'est de l'activité pour ceux qui considèrent l'argent comme un moyen et non une fin. Le bénévolat, du temps donné par des femmes et hommes, fait vivre nombre d'associations. Les mutuelles fonctionnent également grâce à l'engagement quotidien de leurs sociétaires.

DES BENEFICES QUI NE VONT PAS A DES ACTIONNAIRES : une lucrativité absente ou limitée

Ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers, mais il en interdit l'appropriation individuelle. Les bénéfices dégagés par le travail collectif sont directement réinvestis dans l'entreprise pour financer un projet, pour mieux rémunérer le personnel. Les bénéfices y sont mutualisés.



L'ESPER

L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République

L'Économie Sociale et Solidaire aujourd'hui

« Les entreprises de l'ESS participent au développement économique et social de nos territoires en produisant des biens et des services dans de nombreux domaines d'activité. De l'action sociale à la culture et jusqu'aux activités financières, bancaires et d'assurance, elles visent à construire une société plus humaine et équitable¹ » .

En France, l'économie sociale et solidaire c'est plus de 2 200 000 salariés dans 214 000 entreprises, soit environ 10% des salariés et du PIB français.

La loi ESS : une définition enfin commune de l'ESS

Depuis le 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire est enfin reconnue par la loi dite « Loi ESS ». Cette loi en donne une définition désormais commune à tous les acteurs. Peu importe ses statuts, l'entreprise de l'ESS l'est par le respect de principes éthiques forts :

- *Le but poursuivi est autre que le simple partage des bénéfices ;*
- *Sa gouvernance est démocratique ;*
- *Sa gestion est responsable ;*

En cela, l'ESS n'est pas un secteur, mais un mode d'entreprendre présent dans tous les domaines d'activité.

Cette loi répondait à 5 objectifs :

- *Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique ;*
- *Consolider le réseau des acteurs de l'ESS ;*
- *Redonner du pouvoir d'agir aux salariés ;*
- *Provoquer un choc coopératif ;*
- *Renforcer les politiques de développement local durable ;*

¹ Observatoire national de l'ESS-CNCRESS,
Atlas commenté de l'économie sociale
et solidaire 2014, page 7.



Qu'est-ce que L'ESPER ?

L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République

L'ESPER est une association de personnes morales : elle regroupe 45 associations, mutuelles, coopératives et syndicats qui œuvrent dans le monde de l'éducation.

Ses membres mènent chacun des actions dans les domaines de la santé, l'assurance, la banque, le médico-social ou des activités de loisirs, etc.

Leur but est simple : se parler et travailler ensemble à la promotion de valeurs communes et de celles de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité.

**Laïcité
Égalité
Engagement
Éducation partagée
Citoyenneté
Solidarité**

Par sa nature et celle de ses adhérents, L'ESPER constitue donc un outil parfait pour promouvoir le modèle de l'Économie sociale et solidaire auprès des jeunes de tous âges.

L'ESPER agit pour l'éducation et la sensibilisation des jeunes à l'ESS, de la maternelle à l'université. Pour ce faire, elle est signataire d'accords-cadres avec les Ministères et agrége ses adhérents pour monter des projets en région.

- *4,5 millions de personnes protégées par une mutuelle santé ;*
- *11 millions de personnes protégées par une mutuelle d'assurance ;*
- *1,2 million de sociétaires d'une coopérative bancaire ;*
- *46 000 salarié(e)s sur toute la France ;*
- *1 450 établissements ou services de santé et médico-sociaux ;*
- *300 centres de vacances, 5000 centres de loisirs.*

www.lesper.fr
contact@lesper.fr
@LESPER_France
01 43 06 29 21
3, square Max-Hymans,
75748 Paris Cedex15